

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2018

**Rapporteur :
Madame Gwenaëlle
GOUZIEN**

N° 34

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 03/10/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 03/10/2018 (accusé de réception du 03/10/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Désaffectation des locaux de l'école Les Pommiers

Suite à la fermeture de l'école maternelle Les Pommiers il est proposé de procéder à la désaffectation des locaux de l'école.

Par délibération du conseil municipal du 8 février 2018 il a été décidé de procéder à la fermeture de l'école maternelle "Les Pommiers", située 38 rue des Réguaires à Quimper. Les locaux n'abritent plus cette école depuis le 6 juillet 2018 et doivent donc être désaffectés.

La circulaire interministérielle du 25 août 1995 précise : « *le conseil municipal ne peut prendre de décision de désaffectation, sans avoir au préalable recueilli l'avis du préfet* ».

Après avis favorable du préfet, après avoir délibéré (1 abstention ; 45 suffrages exprimés dont 45 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de procéder à la désaffectation des locaux de l'école maternelle Les Pommiers.